



CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE D'ANGOULÊME

**Le SERVICE COMMERCE INTERNATIONAL
de la CCI ANGOULEME est habilité à fournir et à viser
différents types de documents administratifs utilisés à l'export.**

Du lundi au vendredi de 10heures à 12 heures

Nous contacter :

Isabelle MALIVERT 05 45 20 55 21 imaliver@angouleme.cci.fr	Bernadette VILLATTE 05 45 20 55 23 bvillatte@angouleme.cci.fr	Laurent BOURNOVILLE 05 45 20 55 44 lbournoville@angouleme.cci.fr
---	---	---

Dans le cadre de leurs opérations d'exportation et d'importation, les entreprises françaises doivent fournir divers documents en conformité avec les lois et règlements des pays importateurs et celles en vigueur dans l'Union Européenne.

Nous mettons à votre disposition un service d'information sur ces formalités.

Les visas sont délivrés soit directement sur place, soit par correspondance :

- visas des certificats d'origine communautaires,
- visas des factures,
- visas des multiples attestations et certificats requis par les autorités étrangères, selon la procédure de la certification matérielle de signature,
- visa des Carnets ATA

VENTE DE DOCUMENTS D'ACCOMPAGNEMENT DES MARCHANDISES :
(voir liste jointe dans cette rubrique)